



Vendredi, 18 Août 2006

MALDIVES

MALDIVES

Jennifer Latheef doit être lavée des accusations de « terrorisme »

Les membres de la Mission internationale pour la liberté de la presse aux Maldives prennent acte du pardon accordé par le président Abdul Gayoom en faveur de la photojournaliste et opposante **Jennifer Latheef**. La Mission considère que c'est un geste significatif pour renforcer la confiance dans le processus de réformes, mais qu'il s'agit d'une demi-décision.

"Cette mesure de clémence va dans le bon sens, mais il nous semble important que Jennifer Latheef soit reconnue innocente des charges de terrorisme. C'est à cette condition que cette affaire pourra enfin être classée », ont estimé les cinq organisations. « Nous demandons également au gouvernement des mesures de clémence en faveur de Mohamed Nasheed (Ani) et Abdulla Saeed. »

Le 16 août dans la matinée, le directeur du Département des services pénitentiaires et de réhabilitation (DPRS), M. Sameer, s'est rendu au domicile de Jennifer Latheef à Malé pour lui signifier sa libération liée au pardon accordé par le chef de l'Etat.

Jennifer Latheef, en résidence surveillée depuis le 21 décembre 2005, a refusé de signer le document. Interrogée par la Mission, Jennifer Latheef a affirmé qu'elle refusait ce pardon car elle est innocente. « Je ne suis pas une terroriste. Les autorités doivent m'innocenter, moi, ainsi que les autres accusés. Si j'étais le cerveau de ce groupe terroriste, pourquoi suis-je libre et pas eux ? » La photo journaliste du quotidien *Minivan* s'interrogeait si les autorités allaient lui infliger la peine de six mois de prison prévue pour avoir désobéi à un ordre.

Dans un communiqué diffusé le 16 août, le porte-parole du gouvernement a confirmé la libération dans le cadre d'un « accord obtenu au cours d'entretiens informels entre des ministres et des dirigeants du MDP ». Le porte-parole a par ailleurs déclaré à *Minivan News* : « Les objections de Jennifer Latheef sont de la rhétorique de relations publiques ».

Jennifer Latheef, photojournaliste pour le quotidien maldivien *Minivan* et opposante, a été condamnée à dix ans de prison le 18 octobre 2005 pour « acte de terrorisme ». Elle a été reconnue coupable d'avoir jeté une pierre sur un policier, le 20 septembre 2003, lors d'une manifestation dans les rues de Malé suite au décès sous la torture de prisonniers. Cinq autres jeunes manifestants ont également été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement.

La jeune journaliste a toujours clamé son innocence. La justice a suivi les accusations du procureur, étayées par les témoignages contradictoires de policiers. Jennifer Latheef affirme n'avoir jamais jeté de pierres, mais avoir été présente sur les lieux pour collecter des informations sur les victimes de la répression.

Fille de Mohamed Latheef, principal dirigeant de l'opposition démocratique en exil au Sri Lanka, Jennifer Latheef, âgée de 33 ans, est assignée à résidence à son domicile de Malé.